

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet d'aménagement foncier et au programme de travaux connexes de la commune de ROUVRES-EN-XAINTOIS

Les propriétaires fonciers des communes de ROUVRES-EN-XAINTOIS ET OFFROICOURT sont informés que la commission communale d'aménagement de la commune de ROUVRES-EN-XAINTOIS a décidé dans sa séance du 19 janvier 2018 de soumettre à enquête publique le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme de travaux connexes.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Par arrêté du 15 février 2018, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Président du Conseil Départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions, qui se déroulera pendant un mois :

Du 4 mai au 4 juin 2018 avant 15h00

Le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment l'Etude d'Impact et l'Avis de l'Autorité Environnementale, sur le site www.vosges.fr ainsi que sur support papier et informatique en mairie de ROUVRES-EN-XAINTOIS, à ses jours et heures d'ouverture habituels :

- **Lundi** de 8h00 à 12h00
- **Jeudi** de 13h30 à 17h30

Ainsi qu'aux jours et heures suivants :

- **Samedi 12 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Samedi 19 mai 2018 de 9h00 à 12h00**

Monsieur Thierry MARCHAL, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANCY pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur.

Monsieur Thierry MARCHAL se tiendra en mairie de ROUVRES-EN-XAINTOIS les samedis 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00 et 2 juin 2018 de 14h30 à 18h30 ainsi que le lundi 4 juin 2018 de 14h00 à 15h00 pour recevoir les observations portant sur les propositions.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur à la Mairie de ROUVRES-EN-XAINTOIS ou effectuées sur le site www.vosges.fr et à l'adresse mail rouvresenxaintois.projet@vosges.fr avant 15h00 le 4 juin 2018.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de ROUVRES-EN-XAINTOIS, aux heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet du Conseil Départemental des Vosges à l'adresse suivante : www.vosges.fr.

Suite à l'examen des réclamations, les décisions prises par la commission communale seront portées à la connaissance des propriétaires qui disposeront alors d'un délai d'un mois pour se pourvoir devant la commission départementale d'aménagement foncier.

Important : les droits et actions réels grevant les parcelles comprises dans le périmètre d'aménagement foncier seront transférés sur les nouvelles parcelles conformément aux articles L 123-13 à L 123-15 du Code Rural.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental des Vosges - Direction de l'Attractivité des Territoires – Service Agriculture et Forêt – 8 Rue de la Préfecture – 88088 EPINAL CEDEX 9 – 03.29.29.88.88.

Le Président du Conseil Départemental



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

DAT / SAF

8 Rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9

Tél. : 03.29.29.88.88